



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 06/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 26/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Patrick FONTAINE, Stéphanie DRUESNE, Franck CHARBONNEL, Franck DESMARIS, Laeticia DE OLIVEIRA, André GROSCLAUDE, Annie THOLOZAN.

Absente : Anne-Sophie RAMBAUD et Célia DUPORT (excusée)

Procurations : Naïma MOLIARD donne procuration à Stéphanie DRUESNE, Marie-Céline RAY donne procuration à Annie THOLOZAN, Jean-Marc BOEUFGRAS donne procuration à Franck DESMARIS.

Evelyne RODIN est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour 1 délibération dont :

- 1 Délibération pour une demande de fonds concours généraliste pour des travaux à l'école.

Ce qui est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

1. URBANISME

1. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelles AC 139 et AC 318 - Pas de préemption - unanimité
2. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelles AB 326 et AB 810 - Pas de préemption - unanimité
3. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelles AC 218, AC 219, AC 221 et AC 222 - Pas de préemption - unanimité
4. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle AB 703 - Pas de préemption - unanimité
5. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelles A 1583, A 1584, A 1608 et A 1609 - Pas de préemption - unanimité
6. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelles A 1405 et A 1407 - Pas de préemption - unanimité.

2. FINANCES

BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

M. Patrick FONTAINE, 4^{ème} Adjoint en charge des finances, explique à l'assemblée délibérante les détails du compte financier unique communal 2024. Il informe que ce document est établi par la Commune et rigoureusement identique au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Le Compte Financier Unique du budget communal 2024 s'établit comme suit :

- * part affectée à l'investissement en 2025

* Détail des RAR

Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2031	Frais d'Etudes Révision PLU	25 000.00
TOTAL Reste à Réaliser 2025			25 000,00 €

- Soit un résultat de **2024** pour l'exercice :
- Fonctionnement : + 105 322.02 €
Investissement : + 157 322.02 €
- Le résultat net global de clôture pour cet exercice est donc de **262 560,74 €**.
- Ceci étant exposé et hors de la présence de Mme Le Maire, le Conseil Municipal **approuve le Compte Financier Unique 2024 par chapitres du budget communal.**

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DE RESULTAT EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme Françoise RABILLOUD, Maire.

Après avoir adopté le Compte Financier Unique, il convient de statuer sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte fait apparaître :

De ce fait, il se dégage un excédent de fonctionnement de **105 322,02 €** et pour l'investissement **157 238.72 €**, soit un total de **262 560.74 €**.

Il est donc proposé d'affecter ce résultat à la section investissement (cpte 1068) du budget communal 2025.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2024

M. Patrick FONTAINE, 4^{ème} Adjoint en charge des finances, explique à l'assemblée délibérante les détails du Compte Financier Unique assainissement 2024. Il informe que ce document est établi par la Commune et rigoureusement identique au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Le Compte Financier Unique du budget assainissement 2024 s'établit comme suit :

Soit un résultat d'exploitation + **58 521,45 €** et investissement + **2 028,97 €** l'exercice 2024.

Le résultat net global de clôture pour cet exercice est donc de **60 550,42€**.

Ceci étant exposé et hors de la présence de Mme Le Maire, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 par chapitres du budget assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTAT SUR EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme Françoise RABILLOUD, Maire.

Après avoir adopté le Compte Financier Unique, il convient de statuer sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

De ce fait, il se dégage un excédent de fonctionnement sur 2024 de **58 521,45 €** et en investissement sur 2024 de **2 028,97 €** soit un total de **60 550.42 €**

Il est donc proposé d'affecter en recette d'investissement (1068) le montant de 40 000€ du budget assainissement pour 2025 :

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal approuve les résultat 2024 telle que définie ci-dessus.

Aucun reste à réaliser pour l'assainissement

<u>Reste A Réaliser Investissement Assainissement</u>			
Chapitres	Articles	Libelés	Montants
TOTAL RESTE A REALISER 2024/2025			

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GENERALISTES AUPRES DE LA CCPA POUR DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE (PHASE 2)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain afin de financer l'aménagement d'un plateau surélevé situe rue de la Ruaz, l'aménagement d'un chemin piéton route de Vaux Févroux et l'aménagement d'un parking quai du Buizin.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de vie des habitants. En effet, la rue de la Ruaz est un axe fréquenté où la vitesse excessive des véhicules représente un risque pour les piétons et les riverains. La mise en place d'un plateau surélevé permettra de réduire la vitesse et de sécuriser les traversées piétonnes. L'aménagement du chemin piéton (avec mobilier urbain) route de Vaux Févroux permettra la mise en sécurité des écoliers, collégiens ou lycéens qui prennent les bus scolaires à la Mairie et les piétons ou cyclistes qui empruntent ce chemin. L'aménagement d'un parking quai du Buizin permettra de limiter les stationnements anarchiques des véhicules qui mettent en danger piétons et cyclistes.

Sur la base de ces éléments, le plan de financement détaillé de l'opération se présenterait comme suit :

Dépenses H. T.		Recettes H. T.	
Travaux de Sécurité Routière	68 012 €	Fonds de Concours CCPA (50 %)	34006 €
		Commune de Vaux en Bugey	34006 €
TOTAL	68012 €	TOTAL	68012 €

Après l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve et autorise Mme le Maire à faire la demande d'un Fonds de Concours généraliste de **34 006 €** auprès de la CCPA et à signer tous documents afférents.

MODERNISATION PARC ECLAIRAGE DE VAUX EN BUGEY : PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été établie pour la modernisation du parc éclairage public de Vaux en Bugey.

Il reste sur la commune 109 points lumineux à relamper.

Le plan de financement choisi :

- Libellé travaux : Modernisation FULL LED – Solution mix relamping led – avec projecteurs led modèle NEOS Comatelec – Dossier N° 2024-0320-EP.
- Nombre de points lumineux aériens rénovés subventionnés : 46.
- Nombre de points lumineux aériens rénovés non subventionnés : 3
- Nombre de points lumineux relampés : 109.

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C.1 :	61 100,00 €
Soit montant H.T. :	50 916,67 €
Dépense subventionnable résultat des prix plafonds H.T. SIEA :	28 022,84 €
Participation du SIEA :	16 836,00 €
Fonds de compensation de TVA :	10 022,84 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune :	34 241,16 €
Choix de l'imputation budgétaire 2 :	Investissement : <input checked="" type="checkbox"/>
	Fonctionnement
Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	29 104,99 €
1= sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'œuvre et une marge pour imprévus.	
2= A Compléter	

Après l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement pour la modernisation du parc éclairage de Vaux en Bugey

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GENERALISTE POUR TRAVAUX ECOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle sollicite l'attribution d'un fonds de concours généraliste auprès de la CCPA pour les travaux à l'école qui seront effectués pendant la période estivale. Rénovation sol salle garderie.

Sur la base de ces éléments, le plan de financement détaillé de l'opération se présenterait comme suit :

Dépenses H. T.		Recettes H. T.	
Travaux école Salle informatique et garderie	13 793 €	FC CCPA	6 896 €
		Commune Vaux en Bugey	6 897 €
TOTAL	13 793 €	TOTAL	13 793 €

Après l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et autorise Mme le Maire à faire la demande d'un fonds de concours généraliste de 6 896 € auprès de la CCPA et à signer tous documents afférents.

3. ADMINISTRATION

EMPLOI SAISONNIER

Raphaël BRISSON sera en emploi saisonnier à partir du 29 juin au 29 août 2025.
Franck CHARBONNEL demande la période de congés des agents techniques. Il souhaite savoir si le planning sera équilibré, profitant de la présence du saisonnier.
Mme le Maire lui répond que cela a été prévu comme chaque année.

Droit de préemption des commerces : Revues les réponses reçues. Il sera possible de préempter mais attention il doit y avoir un projet dans les 5 ans.

4. INFORMATIONS

- ✓ Information de l'agence sur l'eau,
- ✓ La CCPA participe à « Mai en Vélo »
- ✓ SDIS le logiciel SMARTEMIS sera remplacé par le VEXIS.

FIN DE SEANCE : 22h05



La Secrétaire de séance
Evelyne RODIN

Mme le Maire
Françoise RABILLOUD

